DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE

La formation des bénévoles au service du Tir sportif

FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES

CALENDRIER NATIONAL 2014-2015

Version du 18.09.2014

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93 - www.fftir.org

Formation continue des cadres bénévoles

Calendrier national 2014-2015

Le département formation fédérale vous présente les formations continues de cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2014-2015.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
Formation n° 1 : unité de formation renforcement de la confiance en soi	Libourne	20 heures	13 au 15 mars 2015	Initiateurs de club	Martine Guépin (06 14 58 78 43)	Inscriptions ouvertes
Formation n° 5 : Certificat de Spécialité accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir	Pont-du-Château	20 heures	10 au 12 avril 2015	Initiateurs de club	Isabelle Burgot (06 10 43 44 93) et Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53)	Inscriptions ouvertes
Formation n° 6 : unité de formation individualisation de l'entraînement	Alençon	16 heures	28 février et 1er mars 2015	Entraîneurs 1er degré	Sylvie Raybaut (06 10 31 23 05) et Nadine Legros	Inscriptions ouvertes

** Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.*
*** La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.*

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : ils s'élèvent à 100 € par stagiaire à régler lors de l'inscription par chèque à l'ordre de la FFTir.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités. Des aides sont en effet attribuables pour la formation de l'encadrement technique lors des demandes annuelles dans le cadre des subventions du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS
à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat formation fédérale) : acollignon@fftir.org

✂.....

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Diplôme : _____

Souhaite participer à la formation :

Unité de formation renforcement de la confiance en soi ❑
Unité de formation alternance et tutorat ❑
Unité de formation simulateur de tir (Scatt) ❑
Unité de formation adaptation des crosses (pistolet) ❑
Certificat de Spécialité accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir ❑
Unité de formation individualisation de l'entraînement ❑

Hébergement souhaité : ❑

Formation n° 1 : unité de formation renforcement de la confiance en soi

Objectif : le thème principal de cette action de formation continue est centré sur la préparation mentale.

Dates : le stage se déroule du vendredi 13 au dimanche 15 mars 2015.

Lieu : Tir Sportif Libourne – 26, rue de l'Housteauneuf 33500 LIBOURNE Tél. : 05 57 51 95 93.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :
- vendredi 13 mars 2015 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 14 mars 2015 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 15 mars 2015 de 9 h 00 à 16 h 00.

Les thèmes développés :
- comment construire la confiance en soi au travers de la technique de tir ?
- comment la renforcer ?
- comment tirer le meilleur parti de ses propres connaissances ?

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 10 février 2015.

Formateur : Martine Guépin.

Formation n° 5 : Certificat de Spécialité accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer dans le cadre de la découverte et de l'initiation les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroule du vendredi 10 au dimanche 12 avril 2015.

Lieu : Club de tir Castelpontin – Chemin des Vioux 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. : 04 73 68 88 99.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :
- vendredi 10 avril 2015 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 11 avril 2015 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 12 avril 2015 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :
- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétences à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :
- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 10 mars 2015.

Formateurs : Isabelle Burgot et Marie-Claire Gallet.

Formation n° 6 : unité de formation individualisation de l'entraînement

Objectif : s'approprier les compétences permettant un meilleur accompagnement des tireurs tant à l'entraînement qu'en compétition.

Dates : le stage se déroule du samedi 28 février au dimanche 1er mars 2015.

Lieu : Maison départementale des sports – 61 bis, avenue de Basingstoke 61000 ALENÇON Tél. : 02 33 80 27 40

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :
- samedi 28 février 2015 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 1er mars 2015 de 9 h 00 à 16 h 00.

Les thèmes développés :
- individualisation de l'entraînement,
- PNL mise en situation et jeux de rôles,
- accompagnement des tireurs au niveau mental,
- comment se mettre à la portée des tireurs ?

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'entraîneur 1er degré est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des entraîneurs 1er degré. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les initiateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL).

Date limite d'inscription : 15 janvier 2015.

Formateurs : Sylvie Raybaut et Nadine Legros.